

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D_2021_6_7

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt et un, le lundi 20 décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 13

Date de convocation du : 14 Décembre 2021

Votants : 18

Présents : Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur SCIORETO Cyrille, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur PRIVAT Jean

**Objet : Libération des
retenues de garantie -
Entreprise SOGELEC**

Pouvoirs :

Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André
Madame PRADEL Céline a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne
Monsieur ROFFY Jacques a donné pouvoir à Monsieur SCIORETO Cyrille
Monsieur VIOLLE Willy a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel
Monsieur ROUX Hervé a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick,
Madame PRADEL Céline, Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur VIOLLE Willy,
Monsieur ROUX Hervé

Secrétaire de Séance : Madame Joëlle BASTIEN

Considérant l'attribution du lot n° 13 - Electricité - dans le cadre du marché public concernant l'accessibilité de l'école primaire et maternelle de Jussac à l'entreprise SOGELEC sise 4 rue Nicephore Niepce ZI Sisrières à AURILLAC (siren 813654340 et siret 81365434000039 (en annexe situation répertoire sirene) ,

Considérant le PV de réception de travaux avec réserves du 31/07/2018 de l'entreprise SOGELEC,

Considérant le recours à l'entreprise FRED ELEC qui a terminé les travaux (mandat n°451 de 2019 de 695.88€),

Considérant la fermeture de l'entreprise pour liquidation judiciaire depuis le 04/05/2021,

Considérant que les réserves n'ont jamais été levées, la retenue de garantie d'un montant de 1973.96€ n'a pas été libérée à ce jour.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés, décide :

Après vérification que :

* l'entreprise SOGELEC :

o n'a pas réalisé les travaux en totalité notamment à la suite du PV de réception avec réserves,
o a bien été fermée pour liquidation judiciaire depuis le 04/05/21.

* l'entreprise FRED ELEC a bien terminé les travaux à la place de l'entreprise SOGELEC :

- **DE REINTEGRER** dans le budget de la commune la retenue de garantie à l'appui d'un titre de recette au compte 7788 au nom de la SOGELEC pour la somme de 1973.96€.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0



Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER



Service Statistique Répertoire SIRENE

Service Info Sirene
09 72 72 6000
prix d'un appel local

SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

A la date du 07/10/2021

Description de l'entreprise	Entreprise cessée depuis le 04/05/2021
Identifiant SIREN	813 654 340
Identifiant SIRET du siège	813 654 340 00039
Dénomination	SOGELEC
Catégorie juridique	5499 - Société à responsabilité limitée (sans autre indication)
Activité Principale Exercée (APE)	43.21A - Travaux d'installation électrique dans tous locaux
Appartenance au champ de l'ESS ¹	

Description de l'établissement	Etablissement fermé depuis le 04/05/2021
Identifiant SIRET	813 654 340 00039
Enseigne	SOGELEC
Adresse	SOGELEC 5 RUE AMPERE 15000 AURILLAC
Activité Principale Exercée (APE)	43.21A - Travaux d'installation électrique dans tous locaux

1 : Economie Sociale et Solidaire

Important : A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

Avertissement : Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

